



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze et le six mai à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MENU (Suppléante) - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - DURAND (Suppléant) - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2014/74

Objet : Mise en place des Commissions

Monsieur le Président rappelle la nécessité de mettre en place rapidement des commissions de travail.

Il propose que chaque vice-président soit en charge d'une commission et propose de ce fait de créer 8 commissions.

De même, il propose que chaque commission soit composée d'un représentant par commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide que les Commissions de travail seront au nombre de 8 présidées chacune par un vice-président, à savoir :
- Commission « Tourisme et économie » : M. Thierry BARDOU
- Commission « Voirie » : M. Marc CURETTI
- Commission « Parc et matériel » : M. Didier VIALA
- Commission « Culture et vie associative » : M. Jean-François TACCONE
- Commission « Gestion de la MAPAD » : M. Gilbert VERNHES
- Commission « Petite enfance, enfance et jeunesse » : M. François FOURES
- Commission « Aquaval » : M. Serge FAGUET
- Commission « Protection et mise en valeur de l'environnement » : M. Denis COMBET
- dit que chaque commission sera composée d'un représentant de chaque commune désigné par les conseils municipaux,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Raymond GARDELLE